



Projet pédagogique

Sortie ou voyage ayant comme support une activité physique de pleine nature à environnement spécifique

La demande de validation d'un projet pédagogique, proposant des activités physiques de pleine nature à environnement spécifique dans le cadre de l'association sportive, d'une section sportive scolaire, d'un enseignement facultatif ou de tout projet spécifique, est à compléter sur la plateforme iPackEPS. Cette demande comprend :

- Des informations complétées directement en ligne
- Ce document complété,
- Un protocole de sécurité,
- Les annexes que vous jugerez utiles (attestations, conventions...)

Le dossier, signé par le chef d'établissement d'établissement via son propre accès iPackEPS, doit être soumis

au minimum 6 semaines avant le début de l'action pédagogique.

Un avis sera émis par l'inspection pédagogique régionale.

NB : la modification du projet, en termes de lieu de pratique ou des modalités de l'encadrement, nécessite un renouvellement de la demande.

Informations générales

| | |
|---|--|
| Nom de l'établissement : | |
| Ville : | |
| Professeur(e) responsable du projet : | |
| Mail professionnel : | |
| Numéro de téléphone : | |
| Activité Physique de Pleine Nature support | |
| Lieu de pratique (site, commune, département, académie) : | |

- J'ai pris connaissance du protocole académique de sécurité proposé pour l'activité enseignée (le joindre en annexe - En cas de séjour dans une autre académie, les enseignants sont tenus de prendre connaissance du protocole en vigueur dans l'académie d'accueil et de se conformer aux recommandations validées par les experts locaux.)
- Il n'existe pas de protocole académique de sécurité. Nous en rédigeons un (le joindre en annexe)





Procédure de déclaration d'un projet APPN à environnement spécifique

Projet s'appuyant sur une activité physique de pleine nature

L'activité est obligatoirement encadrée par un professeur d'EPS et/ou un intervenant extérieur diplômé et titulaire d'une carte professionnelle valide

L'activité est-elle à environnement spécifique ?
article R-212-7 du code du sport



- Randonnée
- Course d'orientation (CO)
- Vélo et VTT
- Escalade sans relais
- Kayak dans les rivières de classe 1,2 et 3
-

NON

Activité à environnement non spécifique

Appliquer le protocole de sécurité académique. S'il n'existe pas il est à construire

Aucun dossier de demande de validation n'est à envoyer.

Toutes les informations et les protocoles de sécurité sont à retrouver sur le site académique

<https://lstu.fr/appn-2>



Précision : Dans le cadre de l'animation de l'AS, le protocole en vigueur s'applique. Pour les manifestations ou les compétitions organisées par l'UNSS, il y a lieu de se reporter aux règlements et préconisations édictés par les représentants de l'UNSS.



Liste des APPN à environnement spécifique :
<https://lstu.fr/sport-3>

- plongée
- Ski de fond
- Ski de descente
- Raquette

- Canyonisme
- Parachutisme
- Alpinisme
- spéléologie
- Surf de mer
- Vol libre



Dans des conditions exceptionnelles

- Canoé-kayak (rivière supérieure à classe 3)
- Voile (au-delà de 200 miles nautique)
- Escalade (au delà premier relais)

OUI

Activité à environnement spécifique

Demande à déposer au plus tard 6 semaines avant le début du projet

Démarche à effectuer sur



<https://lstu.fr/appn>

1

Constitution du dossier, récupérer le formulaire du projet pédagogique

2

Déposer le projet pédagogique, le protocole de sécurité et les annexes

3

Signature par le chef d'établissement via son propre accès au plus tard 6 semaines avant le début du projet

4

Etude du dossier puis validation par le corps d'inspection

Avis valable de 3 ans - Renouvellement de la demande en cas de modification du projet (protocole de sécurité, lieu de pratique et organisation de l'encadrement)

Traitement pédagogique

Objectifs
pédagogiques
poursuivis

(15 lignes maximum)

Liens établis avec le
S4C, les OG et/ou les
AFC, AFL, AFLP

(15 lignes maximum)

Place de l'activité
dans le parcours de
formation de l'élève,
Lien avec la
programmation

(15 lignes maximum)

Modalités
d'évaluation

(15 lignes maximum)



Les élèves concernés

| | | | | | |
|--|--|-----------------|--|------------------------------------|--|
| Niveau de classe ou type de groupe constitué | | Nombre d'élèves | | Nombre de groupes prévus sur place | |
| Vécu des élèves dans l'activité | | | | | |

Les encadrants de l'établissement

| | | | |
|---|--|-----------------------------------|--|
| Nombre total des encadrants de l'établissement (dont les professeurs d'EPS) | | Nombre total de professeurs d'EPS | |
| Liste et fonction des encadrants | | | |

Les autres intervenants

| | | | |
|---|--|--|--|
| Organisme, association convention | | Nombre total des intervenants extérieurs | |
| Identité et qualification des intervenants extérieurs (n° de carte professionnelle) | | | |

NB : nous vous conseillons, si un organisme assure une partie de l'encadrement, de demander que la liste exhaustive des intervenants susceptibles de prendre en charge un groupe ainsi que leurs numéros de cartes professionnelles, soient communiqués (**la joindre en annexe**).

Descriptif succinct de l'organisation de l'activité (15 lignes maximum)



Fiche d'aide à la constitution du projet APPN

Les élèves concernés

Avant le départ, réaliser un état des lieux des caractéristiques médicales de vos élèves et obtenir une autorisation de prodiguer des soins médicaux d'urgences (Autorisation médicale parentale)

Recenser les mesures particulières prévues pour ces élèves au cours de l'année et du stage :

- aménagement d'emploi du temps
- suivi scolaire, suivi médical, alimentation (fiches "Allergies" et "Régimes spéciaux")
- Aménagement de la pratique

Etablir la liste définitive des participants avec les numéros de téléphone du (des) responsable(s) légal(aux)

Prévoir une vérification des prérequis des élèves en amont du séjour ou à l'arrivée sur le site (exemple : vérification du savoir nager ou de l'aisance en natation, test en ski pour connaître le niveau et les besoins de formation de chacun, test du savoir rouler, test en CK, en voile, compétences techniques particulières...)

Encadrement et sécurité - VERIFIER / PREVOIR / ANTICIPER

Etudier et choisir les lieux de pratique en fonction du niveau de ressources des élèves

Prévoir et vérifier la faisabilité du parcours dans les jours précédant la sortie ou à l'arrivée sur le site

Déterminer les attentes explicites de l'établissement scolaire en direction des prestataires de service, partenaires extérieurs dans l'organisation et l'enseignement

Répertorier et transmettre à chaque encadrant les numéros de téléphone nécessaires à l'activation de la chaîne d'alerte et à la mise en place de la chaîne de secours

- Les secours spécifiques (exemple pisteurs en ski)
- Responsable du groupe (exemple chef des moniteurs ESF)
- Enseignant responsable du projet et tous les encadrants
- Eventuellement des élèves

Se renseigner sur les conditions locales :

- Réglementations locales temporaires et
- Restrictions d'accès ou de pratique, ex : zones sensibles, à risque, zones de courant et baïnes
- Accord des propriétaires des lieux de pratique
- Horaires des marées et coefficient de marnage
- Qualité bactériologique de l'eau

Prévoir la consultation quotidienne des prévisions, selon la nature de l'activité :

- Débit du cours d'eau, absence d'embâcle, calendrier des lâchers d'eau
- Bulletin météo local mer/montagne / bulletin nivologique/ prévision de vent
- Etat du domaine skiable et ouverture des pistes
- Bulletins météo spéciaux (BMS) et avis urgent aux navigateurs (AVURNAV)

Obtenir le nom et la qualité des intervenants professionnels extérieurs ainsi que le numéro de leur carte professionnelle (attestation validation en cours) et l'attestation d'assurance en responsabilité civile

Prévoir et inventorier le matériel de sécurité et de secours : trousse de premiers secours, téléphones, radios, matériels spécifiques à l'activité...

Prévoir les équipements de sécurité spécifiques à l'activité : protection contre les chocs, le vent, le froid, l'humidité, gilets de sauvetage, lunettes, gants, casque, matériels de rechanges, à compléter ...

Prévoir des concertations avec les intervenants pour réguler le déroulement du projet (groupes et contenus)

Anticiper une modification du déroulement initial (météo, fatigue, blessure, casse matérielle...) **et prévoir un itinéraire de repli (ou solution de repli) :** Garder la possibilité de savoir renoncer.

Prévoir une organisation en fonction des cas envisagés de sécurité dégradée : qui fait quoi immédiatement ? quelle réorganisation ensuite ? (Exemple sur une blessure élève, sur une blessure d'un professeur d'EPS)

Prévoir des moyens de communication adaptés aux lieux d'évolution : Téléphone (vérifier la couverture réseau), Radios, autres (à préciser)

